

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Informations du bureau
- 3. Approbation des procès-verbaux des 2 avril et 7 mai 2019
- 4. Election d'un(e) scrutateur(trice)/suppléant(e) PDC
- 5. Règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement
 - 5.1 Présentation et discussion
 - 5.2 Votation
- 6. Règlement relatif à la gestion des déchets
 - 6.1 Présentation et discussion
 - 6.2 Votation
- 7. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens
 - 7.1 Présentation et discussion
 - 7.2 Votation
- 8. Communications du Conseil communal
- 9. Divers

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

Mme Béatrice Perroud, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue les membres présents du CG, le Conseil communal (ci-après CC), l'invité, les représentants de la presse, l'administrateur communal, le public et leur souhaite la bienvenue.

M. Dick Perroud relève que le point 4 de l'OJ, ne devrait pas mentionner le nom du parti. Mme Béatrice, Perroud, Présidente, en prend bonne note.

1. Appel

Présents: 26

Excusés : M. Olivier Grau, M. Renaud Gauderon, M. Roland Dumoulin et M. Peter Haechler.

La convocation a été adressée par e-mail à chaque Conseiller général en date du 16 septembre 2019. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, Mme la Présidente constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

Six Conseillers communaux sont présents. M. Guillaume Savoy est excusé.

2. Informations du bureau

Démission de M. Sébastien Beaud

Mme Béatrice Perroud, Présidente du CG, informe l'assemblée par la lecture d'un courrier, que M. Sébastien Beaud a démissionné du CG avec effet au 1^{er} novembre 2019. En raison de son déménagement dans une autre commune, il ne pourra plus, de ce fait, assumer ses fonctions. Il regrette avoir dû prendre cette décision et remercie tous les membres du CG pour ces huit années passées au législatif communal

Mme Béatrice Perroud indique que celui-ci sera invité à l'une des séances du mois de décembre 2019 afin de le remercier pour son dévouement et ses compétences.

Bilan de l'association REPER

Mme Béatrice Perroud invite M. Adrien Oesch à prendre la parole.

M. Adrien Oesch, Responsable de secteur au sein de l'association REPER, remercie l'assemblée de lui permettre de s'exprimer à nouveau, huit mois après le début du mandat de travail social de rue (présence de M. Julien Hornecker à un taux d'activité de 50%).

Rapport d'activité

M. Julien Hornecker a réalisé 70 permanences sociales auprès de 300 jeunes différents(es). Celles-ci se sont principalement déroulées du mercredi au vendredi, mais également huit fois le samedi et cinq fois le dimanche et bien souvent au-delà des horaires prévus.

Ces permanences lui ont permis de développer de très bons liens avec les groupes de jeunes ayant l'habitude de se réunir dans la Commune et également d'avoir des échanges plus personnels avec eux.

Depuis le début février, il accompagne neuf jeunes et une famille, ce qui représente un total de 30 entretiens.

L'ancien atelier de couture a déjà été ouvert à cinq reprises, depuis le mois de juin, afin que ces jeunes puissent profiter d'un espace qui leur est dédié.

M. Julien Hornecker a également supervisé cinq jeunes attalensois pour l'accomplissement d'un travail de réparation en faveur de la commune dans le cadre d'un processus de médiation (tâches « logistiques » effectuées lors de l'inauguration de la nouvelle place du village, ainsi qu'à l'accueil extrascolaire).

Résultats :

D'une manière générale, l'intervention de M. Julien Hornecker se calque sur la réalité du terrain. Malgré qu'il ne soit pas présent 24h/24 et 7j/7, il adapte ses jours de travail ainsi que ses horaires en conséquence.

Plus concrètement, il est parvenu très rapidement à tisser des liens de confiance avec ces jeunes.

Il faut souligner le manque d'espaces dans lesquels les jeunes peuvent se retrouver dans la Commune sans être dérangés, ni déranger. Ceci est le principal besoin exprimé. D'où, l'ouverture de l'ancien Atelier de couture.

Il relève que J. Hornecker a aussi participé à « plateforme jeunesse » qui a réuni les principaux interlocuteurs de la région concernés par le thème de la jeunesse.

Priorités 2019

M. Julien Hornecker va poursuivre ses permanences sociales de rue et ses accompagnements socioéducatifs afin d'approfondir les liens développés avec les jeunes. Prochain objectif visé, agir davantage au niveau des parents.

Il remercie les membres pour leur attention.

Incident du vendredi 11 octobre 2019

M. Dominique Beaud demande plus de précisions au sujet de l'incident survenu le vendredi 11 octobre 2019.

M. Adrien Oesch explique qu'un groupe de jeunes en provenance de la Riviera est venu sur la commune avec l'intention de provoquer les adolescents présents lors de cette fête de la Bénichon.

Malgré l'intervention de M. Julien Hornecker tout au long de la soirée, la Police a dû être rappelée afin d'éviter que ces conflits ne dégénèrent (jets de bouteilles et coups de bâtons, , heureusement sans gravité. Il précise que ces jeunes n'étaient pas connus. L'intervention de la Police, via les gaz lacrymogènes, a provoqué la dispersion des deux groupes d'adolescents.

M. Adrien Oesch indique que le travail effectué en amont par M. Julien Hornecker durant ces derniers mois a eu un effet bénéfique sur le comportement général des jeunes d'Attalens. Il regrette évidemment cet incident important qui pourrait remettre en question l'amélioration constatée.

M. Laurent Menoud intervient pour informer que le Conseil communal se sent également concerné par la gravité de cet événement. Il précise que les jeunes attalensois n'étaient pas présents dans une optique de vouloir provoquer des incidents.

Il relève qu'un travail de fond est nécessaire. Il indique que la « plateforme jeunesse », lancée le jeudi 10 octobre 2019 est notamment composée de :

- Police de proximité
- Protect'Service
- > Service social régional de Basse-Veveyse
- > Travailleurs sociaux (Julien Hornecker, de l'association REPER et Quentin Bovet, travailleur social du CO)
- Directeur de l'école primaire
- > Atelier jeunesse
- Administration service technique.

M. Yves Savoy demande quelle sera l'implication des parents, suite à ces incivilités.

M. Adrien Oesch répond que les incivilités du 11 octobre 2019 sont du ressort de la Justice de Paix et de la Justice des mineurs. Ces actes ont été dénoncés à l'autorité compétente. Une éventuelle implication de l'association REPER serait souhaitée au travers d'une médiation. La possibilité de pouvoir investiguer au niveau du cadre familial pourrait être envisageable. Il insiste sur le fait qu'un réel travail de fond doit être entrepris, car il y a un souci au niveau du lien de ces jeunes avec la Police.

M. Yves Savoy le remercie de sa réponse.

3. Approbation des procès-verbaux du 2 avril et du 7 mai 2019

Les procès-verbaux ont été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Mme Béatrice Perroud, Présidente, les soumet à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 2 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Au vote, le procès-verbal du 7 mai 2019 est approuvé par 24 voix et 2 abstentions.

4. Election d'un(e) scrutateur(trice)-suppléant-e

Mme Béatrice Perroud, Présidente, informe que le groupe PDC, par le biais de son Président M. André Blunschi, a proposé la candidature de M. Robert Savoy. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletins délivrés 26
Bulletins rentrés 26
Bulletins blancs 1
Bulletins valables 25
Majorité absolue 14

M. Robert Savoy est élu scrutateur suppléant avec 24 voix. Il y a 1 bulletin blanc et 1 voix éparse M. Robert Savoy accepte son élection.

Mme Béatrice Perroud, Présidente, invite M. Robert Savoy à rejoindre le bureau.

5. Règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement

5.1 Présentation et discussion

- M. Philippe Alibert, Président de la Commission d'énergie et de développement durable, prend la parole et relate les différents articles qui ont subi des modifications, à savoir :
 - > Le titre les articles 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10.

Au sujet des tableaux des subventions, M. Philippe Alibert précise les changements effectués. Il souligne également que ce règlement a pour but une meilleure utilisation des fonds et qu'il a principalement été complété avec des mesures visant à favoriser une mobilité respectueuse de l'environnement.

- M. Cyril Grandjean questionne au sujet de la suppression du point 3.4 (liste d'attente) et du point 9.1 (montant plafonné à CHF 68'000.-). Il demande d'indiquer les conséquences sur les sujets suivants :
 - Dépassement du budget
 - > Report sur l'année suivante
- M. Philippe Alibert répond que l'idée principale est de pouvoir répondre à toutes les demandes. Le budget initialement prévu dans l'ancien règlement était de CHF 20'000,-. Ces dernières années, voici ce qui a réellement été utilisé au budget :
 - > 2016 : CHF 1'000.-
 - > 2017 : CHF 3'000.-
 - > 2018 : CHF 6'000.-
 - > 2019 : CHF 2'000.-

Il précise qu'une période test sera mise en place. Il propose de prendre le risque de dépasser le budget pour 2020. Le budget sera adapté en conséquence les années suivantes.

En conclusion, il n'y pas de somme précisée directement dans le règlement. Le montant sera discuté lors de

l'élaboration du budget de fonctionnement.

M. Cyril Grandjean reste étonné de cette réponse. A son avis, la fixation d'un montant plafond devrait être mise en place ou, cas échéant, prévoir d'autres mesures de financement, par exemple via des taxes supplémentaires au KW/h comme cela est pratiqué dans 12 autres communes du canton.

M. Philippe Alibert répond qu'après consultation du service technique, il s'avère que les subventions sont principalement accordées pour des installations de capteurs solaires. Ce qui représente :

> 2016: 12 installations

> 2017: 23 installations

Années durant lesquelles, ces installations sont dues principalement à des subventionnements importants alloués par la Confédération.

2018 : 9 installations2019 : 13 installations

M. Philippe Alibert informe l'assemblée que, dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, les communes sont habilitées à prélever des taxes spécifiques permettant de soutenir les énergies renouvelables, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable. Concernant le canton de Fribourg, il s'agit d'une taxe communale décidée par les autorités communales.

M. Cyril Grandjean le remercie de sa réponse.

5.2 Votation

Le Règlement sur la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement est adopté à l'unanimité.

6. Règlement relatif à la gestion des déchets

6.1 Présentation et discussion

M. Pierre-Alain Perroud prend la parole et indique que l'ancien règlement datait de l'année 2009. En collaboration avec la Commission des déchets, l'administration, ainsi qu'avec l'aide du canton, celui-ci a été modifié en raison de l'introduction de la taxe au sac en 2018.

Il relate les différents articles qui ont subi des modifications, à savoir :

Les articles 6.2, 7, 10, 11, 12.2, 14.1, 15.5, 19, 20, 21, 22.2, 23.2, 24, 26, 28, 31, 32.

M. Pierre Alain Perroud indique que le Règlement d'application du Règlement relatif à la gestion des déchets a également été adapté. Ce document peut être rectifié par le Conseil communal sans avoir l'accord des autorités cantonales et du législatif.

Il informe que pour les entreprises la taxe de base annuelle est fixée au maximum à CHF 800.— . Il précise que le projet prévoit une taxe de base de CHF 60.-/m³ (précédemment CHF 30.--/m³) par déchets amenés par les entreprises et facturés en fin d'année à leur détenteur sur la base d'une évaluation volumétrique effectuée par le responsable de la déchèterie, jusqu'à concurrence de CHF 800.-, mais au minimum CHF 100.--. L'augmentation du tarif/m³ a pour objectif de faire diminuer le volume amené par les entreprises. Une intensification des contrôles est prévue et une information sera adressée aux entreprises lorsque le volume maximal autorisé sera atteint (aucun dépassement admis).

Il précise encore qu'il y a deux bennes de déchets compostables à l'essai à Tatroz.

Règlement relatif à la gestion des déchets

- M. Reiner Sutter demande au sujet de la taxe de base adoptée dans le nouveau règlement si celle-ci ne pouvait être pas adapté selon le type d'entreprises.
- M. Pierre-Alain Perroud confirme qu'effectivement un tarif unique sera à l'avenir applicable à chaque entreprise...
- M. Cyril Grandjean propose de modifier le mot « rate » décrit dans l'article 13 du règlement. Il suggère de le changer par le terme « prorata temporis ou prorata du temps ».

Concernant l'article **31**, il suggère de corriger le mot « **passible** » par « **puni** » et d'augmenter le montant de l'amende de CHF 20,- et à CHF **200**,-.

- M. Pierre-Alain Perroud en prend note et propose de voter ce règlement avec ces deux modifications.
- M. Eliot Savoy demande des précisions sur les mesures prises par la Commune lors des dépassements du quota de déchets autorisés.
- M. Pierre-Alain Perroud précise qu'un courrier recommandé sera envoyé entre février et mars 2020 aux trois entreprises qui ont déjà atteint la limite du quota en leur mentionnant un refus d'accès à la déchèterie dès avril 2020.

6.2 Votation

Le Règlement relatif à la gestion des déchets actuel proposé par le Conseil communal est refusé.

Le Règlement relatif à la gestion des déchets amendés avec les deux propositions de M. Cyril Grandjean sur les articles 13 et 31 comme mentionné ci-dessus est adopté avec 22 voix et 4 abstentions.

7. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

7.1 Présentation et discussion

- M. Laurent Menoud prend la parole et relate les différents articles qui ont subi des modifications.
- M. Christian Nessensohn s'interroge sur le montant des amendes prévu pour les déjections canines (art. 16).
- M. Laurent Menoud explique que le système d'élimination des déchets canins via Robidog (sac) fonctionne bien et qu'il ne lui semble pas nécessaire d'adapter les sommes des amendes mentionnées dans le nouveau règlement.

7.2 Votation

Le Règlement sur la détention et l'imposition des chiens est adopté avec 25 voix et 1 abstention.

8. Communications du Conseil communal

1. Projet de remaniement parcellaire

M. Philippe Alibert informe que le projet de remaniement parcellaire n'est plus d'actualité. Il fait un bref historique, à savoir :

De décembre 2015 à mai 2019, le comité d'initiative, avec l'appui d'un bureau de géomètre, a préparé une étude préliminaire qui déterminait des propositions de travaux collectifs à effectuer, ainsi qu'un plan de financement.

Le fruit de ce travail a été présenté le 9 mai dernier aux principales personnes concernées. Celles-ci ont manifesté leur refus par la remise d'une pétition largement suivie. En conséquence, le comité d'initiative a pris la décision de stopper le processus.

Le budget voté en relation avec ce projet ne sera donc pas utilisé et le montant inscrit à la planification financière est libéré.

- M. Cyril Grandjean se questionne sur l'origine du projet de remaniement parcellaire.
- M. Philippe Alibert lui répond que des travaux de réfection de chemins agricoles étaient envisagés par le Service de l'agriculture (SAgri). Le projet de revitalisation de la Biorde a également développé l'intérêt pour la mise en place du projet de remaniement.

2. Suivi énergétique

M. Philippe Alibert s'exprime en lieu et en place de M. Guillaume Savoy.

Contexte

- La Commune d'Attalens est labellisée « Cité de l'énergie » depuis 2010.
- Elle mène une politique durable en matière d'énergie, de mobilité et d'environnement.
- > Neuf bâtiments communaux sont desservis par un chauffage à distance (CAD).
- La Commune d'Attalens dispose désormais d'un système de mesure pour observer les puissances soutirées au CAD pour neuf bâtiments communaux accordés.
- ➤ Entreprise mandatée Planair SA pour : équiper les neuf bâtiments avec un système de relevé accessible en ligne s'assurer du respect des exigences contractuelles analyser les résultats et proposer des modifications des réglages conduisant à des économies d'énergie et, le cas échéant, des ajustements sur des puissances souscrites.

Optimisation énergétique

- Les paramètres de régulation ont été relevés et la modification de certains réglages proposée.
- L'ajustement de certains horaires afin de réduire les périodes de chauffage tout en conservant le niveau de confort des utilisateurs.
- ➤ Ce travail a été effectué durant l'automne 2018 / printemps 2019 en étroite collaboration avec les services de la Commune. Il est fondé sur le monitoring mis en place, le suivi énergétique Energo et la visite sur place.
- > Le monitoring a mis en évidence des fonctionnements inhabituels qui peuvent être le signe de dysfonctionnements et donc de surconsommation.

Résultats de la 1ère année d'optimisation

Selon les relevés, six bâtiments suivis dans le cadre d'Energo ont réduit leur consommation d'énergie thermique de plus de 100'000 kWh pendant la période allant du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019 par rapport à la période de référence. A 10.25 ct/kWh, cette réduction correspond à une économie d'environ CHF 10'500.-/6 mois.

- M. Georges Emonet demande des informations sur le montant des économies faites grâce au projet d'études.
- M. Philippe Alibert lui répond CHF 18'000.- pour la première période et CHF 18'000.- pour la deuxième période, au total CHF 36'000.-.
- M. Cyril Grandjean remercie la Commission en charge de l'élaboration de ce projet et des mesures qui ont été prises pour faire des économies.
- M. Philippe Alibert précise que ces mesures ont pu être mises en œuvre également grâce à renouvellement du contrat avec l'entreprise Celsius.
- 3. Délégation de compétences (amendes, parking communaux)
- M. Laurent Menoud informe que le Conseil d'Etat a octroyé à la Commune une délégation de compétences pour infliger des amendes d'ordre. Ceci permettra de travailler avec une entreprise privée qui sera mandatée pour le contrôle du stationnement sur le territoire communal. Le Canton devra encore valider la modification de panneaux de signalisation prévue dans les différents parkings. Ainsi, dès 2020, il sera possible de délivrer des amendes aux contrevenants, conformément au Règlement de police.
- M. Gérard Colliard se demande si le règlement de Police est déjà en vigueur.

M. Laurent Menoud confirme que ce règlement est effectivement déjà en vigueur.

4. Projet de Maison pour Tous

M. Laurent Menoud présente un PowerPoint concernant le projet de Maison pour Tous. Il rappelle, en préambule, que le programme de législature du Conseil communal prévoit notamment de :

- Renforcer la qualité de vie des habitants (projet centre-village, zones de détente de qualité).
- Procéder à l'étude visant à la réalisation d'une « maison pour tous » (animations socio-culturelles, lien intergénérationnel, associatif, jeunesse, loisirs).
- Développer les infrastructures de loisirs, sportives, des manifestations.
- Participer activement au développement d'une politique régionale de jeunesse et des aînés.

La Maison pour tous a pour principaux objectifs de favoriser le « Vivre ensemble », les rencontres, les partages intergénérationnels, ainsi que le développement d'activités des sociétés locales (espace de rencontre, ouvert et commun, locaux multifonctionnels et modulables, non-attribution fixe de locaux, nécessité d'un coordinateur et facilitateur de projet).

Il rappelle également les décisions déjà prises par le Conseil général, à savoir :

- 02.2016 : crédit accepté avec 92% de oui : achat de l'ancien atelier de couture, parcelle stratégique, au centre du village et proche du site scolaire
- 12.2016 : crédit accepté avec 100% de oui : CHF 52'000.- étude de faisabilité d'un nouveau bâtiment communal à l'atelier de couture.

Il souligne aussi l'approche participative du projet (avis et implication de la population, y compris le CG), entre autres, l'organisation d'un workshop, la presentation de l'avant-projet à la population, le groupe de soutien et de réflexions citoyennes et délégation du CG.

Les besoins et activités prévues : AES : Espace activités et repas pour plus de 100 enfants ; activités des sociétés locales : répétitions, comité, démonstrations, ... ; expositions, cours, conférences, débats, échanges, activités parents-enfants, journées et soirées à thèmes ; café-philo, café-lecture, marché local, centre aéré, ...

Programme des locaux : foyer : cuisine et réfectoire ; cafétaria / terrasse, salles de conférence – de réunion (comité, etc.) ; espaces modulaires, salle d'exposition, local de musique.

Aspects financiers +/- 15%

TOTAL TTC	CHF	445'000
Imputation amortissement et intérêts	CHF	240'000
Assurances diverses, mobilier, ECAB	CHF	11'000
Entretien d'immeuble	CHF	15'000
Charges locatives : électricité, énergie, eau	CHF	26'000
Frais de coordination / animation y c. charges sociales, env. 1 EPT	CHF	90'000
Frais de personnel d'intendance, y c. charges sociales, env. 0.8 EPT	CHF	63'000

Prochaines étapes :

- Décembre 2019 : décision de principe du CG, sur la base d'un rapport.
- 2020 : organisation du concours, avec COBAT représentative : CC, CG, citoyens.
- 2020-21 : création de l'association de soutien à la Maison pour tous.

Il remercie les membres de l'assemblée pour leur écoute.

5. Association des communes de la Veveyse

M. Michel Savoy, Syndic, prend la parole au sujet des statuts de l'ACV. Il informe l'assemblée de la réception d'un courriel, daté du 12 septembre 2019, de M. le Préfet avec l'apport des précisions importantes suivantes quant aux procédures qui seront suivies par la constitution de la nouvelle ACV et validation par le Scom :

Acceptation des nouveaux statuts par le Conseil d'Etat au 21 novembre 2019.



- Dissolution de l'actuelle ACV par une assemblée qui se tiendra à Bossonnens le 21 novembre 2019 avec la participation de 65 élus du district.
- Discussion sur la constitution (provisoire) de l'assemblée et de son bureau, élection des membres de la Conférence des Syndics ainsi que la proposition de modification de l'article 7 al. 3 et le budget 2020 ; sujets qui seront également discutés en assemblée le soir du 21 novembre 2019.
- Dès 2020, ouverture aux membres des CG pour Châtel-St-Denis et Attalens.
- > Envoi des convocations en bonne et due forme en temps voulu.
- Entrée en force des décisions prises le 1^{er} juillet 2019, dès l'approbation des statuts par le Conseil d'Etat.

Rentrée scolaire – transports

M. André Blunschi prend la parole au sujet de la rentrée scolaire et des transports.

Il relève que le jeudi 29 août fût le jour de la rentrée scolaire 2019/20 pour les 545 élèves du nouveau cercle scolaire de la Basse-Veveyse. Cette période particulière génère, chaque année, son lot de difficultés et/ou d'inquiétudes.

Ainsi, celle-ci n'a pas dérogé à la règle. Certaines erreurs, notamment l'absence de coaching, ont malheureusement été commises par les différents partenaires concernés.

Le sujet des transports scolaires, principalement en regard de la problématique de la sécurité, est d'une part complexe et, d'autre part, particulièrement émotionnel.

Afin de remédier aux difficultés initiales, le responsable d'établissement, les enseignants et le Conseil communal ont rapidement pris toutes les dispositions nécessaires, principalement en assurant la présence, comme cela était prévu, d'un accompagnant des TPF afin d'informer et coacher les chauffeurs et les élèves.

Les derniers contacts avec le responsable des transports scolaires des TPF, M. J.-J. Schmidt, ont confirmé que les différents aspects liés à ces transports scolaires sont aujourd'hui totalement corrigés, normalisés et maîtrisés.

En conclusion, il est souligné, une fois encore, que la Commune, tout comme le prestataire, accordent une importance toute particulière à la sécurité des enfants transportés et respectent rigoureusement les normes légales, ainsi que les règles de sécurité du transport scolaire.

7. Plan d'aménagement local (PAL) – infos suite à l'Arrêté du Tribunal cantonal

Mme Françoise Jolivet prend la parole au sujet du PAL.

Suite à l'Arrêté du Tribunal cantonal concernant la commune d'Avry, ce dernier va certainement faire jurisprudence pour les communes ayant modifié leur PAL après le 2 octobre 2018. Le Conseil d'Etat, ainsi que la commune d'Avry, ont tous les deux fait recours auprès du Tribunal fédéral de la décision du Tribunal cantonal. Car, aussi bien pour le Conseil d'Etat que pour les communes concernées, la situation est actuellement incertaine. Le Conseil communal ne manquera de tenir informé l'assemblée par la suite.

9. Divers

M. Christian Nessensohn informe qu'une pétition « pour un développement durable de Tatroz » a été lancée et signée par 220 citoyens. Celle-ci a été déposée à la commune d'Attalens.

Zones 30 km/h

M. Dick Perroud fait part à l'assemblée des différentes zones 30 km/h mises en place en proposant d'étudier la possibilité de déplacer le début de cette zone depuis l'ancienne Poste à la hauteur de l'Hôtel de Ville, incluant son carrefour et même d'y intégrer le carrefour Rue de la Jaqua/Rte de Vevey (à proximité de la propriété de la famille Dumoulin).

M. Cyril Grandjean tient à relever que cette nouvelle zone 30 km/h est une grande amélioration pour la sécurité au centre du village.

M. Yves Savoy demande si des mesures peuvent être prises lorsque les automobilistes stationnent dans la zone 30 km/h du périmètre scolaire pour y déposer leurs enfants pour une activité extrascolaire par exemple.

M. Laurent Menoud rappelle que les automobilistes doivent respecter la LCR. Il précise qu'il ne faut pas hésiter à communiquer les endroits susceptibles d'être dangereux. La signalétique des panneaux changera également.

Valtraloc

M. Pierre-Alain Perroud prend la parole et indique que le dossier Valtraloc, établi pour la mise à l'enquête, était complet selon le Service des ponts et chaussées (SPC).

Valtraloc se trouve sur une route cantonale et, à ce niveau-là, l'ensemble des conditions spécifiques aux zones 30 km/h a été respecté, ainsi que les endroits du début et de fin de la zone 30 km/h par rapport au permis de construire reçu pour ce projet.

Le Bureau d'architecture en charge du dossier avait proposé de mettre le début de la zone 30 km/h vers l'ancien arrêt de bus près de l'Hôtel de Ville. Cette demande a été refusée par le SPC en expliquant que ceci ne correspondait pas aux plans pour la demande de mise à l'enquête.

M. Pierre-Alain Perroud indique avoir pris bonne note de cette remarque et celle-ci sera transmise au SPC.

Sécurité au centre du village

M. Dick Perroud informe l'assemblée sur la suppression des passages pour piétons en zone 30 km/h, ainsi que, plus alarmant encore, celle des patrouilleurs scolaires.

Ceux ei ent visiblement été remplacés par des coaches. Munis d'un simple brassard au lieu du gilet fluorescent qui les rend bien plus visibles, il espère que le Conseil communal interviendra afin d'améliorer la sécurité des enfants, particulièrement aux heures de pointe.

M. Laurent Menoud répond qu'effectivement dans les zones 30 km/h les piétons n'ont pas la priorité, mais ils peuvent traverser où ils veulent. Il n'y a pas de passages pour piétons. Il informe aussi que dans le village de Riaz, il n'y a plus de patrouilleurs scolaires, mais un système de coaches.

M. André Blunschi précise que le brassard de ces coaches est imposé par la Police. Le rôle du coach n'est pas d'arrêter les voitures. En effet, cette nouvelle approche veut davantage responsabiliser les écoliers et les rendre plus autonomes en les incitant à respecter les trois règles fondamentales inculquées lors des leçons d'éducation routière : s'arrêter, regarder et écouter, traverser en marchant.

Inauguration de la nouvelle place

M. Dominique Beaud remercie et félicite le Conseil communal pour l'inauguration de la nouvelle place le 31 août 2019.

Défibrillateur Tatroz

- M. Eliot Savoy demande au Conseil communal de lui donner des nouvelles au sujet du défibrillateur qui devait être installé à Tatroz (demande faite le 11 décembre 2018).
- M. Laurent Menoud lui répond que ce projet est toujours d'actualité, mais qu'entre-temps, il y aura une modification de la configuration de l'espace. Celui-ci devrait être posé dès janvier 2020.
- M. Philippe Alibert en prend aussi bonne note et examinera la possibilité d'installer un appareil dès que possible..

Crèche communale

- M. Didier Sauteur s'interroge sur la recherche importante de collaborateurs/trices pour la crèche communale ces derniers mois. Il pose la question si ces recherches sont dues à l'augmentation de la capacité du nombre de places en crèche ou s'il s'agit d'une période forte en rotation de personnel.
- M. André Blunschi répond qu'effectivement, suite au départ de l'ancienne Directrice, plusieurs collaboratrices ont démissionné. Une nouvelle organisation a été mise en place, avec dorénavant une Directrice qui est en

charge de la crèche et de l'accueil extrascolaire. D'autres informations à ce sujet suivront lors de la prochaine période axée sur le budget,

Horaires TPF

M. Dick Perroud informe les membres qu'il a été interpellé à de nombreuses reprises par des usagers TPF ou VMCV concernant des correspondances de bus plus que déficientes.

Il demande si le Conseil communal est conscient qu'à certaines heures le trajet Attalens – Châtel-St-Denis dure 56 minutes avec une attente de 40 minutes à Bossonnens. En effet, renseignements pris auprès des TPF par un usager, il lui a été répondu que c'était du ressort de la Commune de signaler toutes incohérences.

Il a pris ces informations auprès de la Commune avec pour réponse que le nécessaire a été fait auprès des TPF, mais ceux-ci n'en ont pas tenu compte à priori.

M. Philippe Alibert lui répond que des propositions d'aménagement complémentaires ont été effectuées. La Commune continuera de défendre ses intérêts à ce sujet auprès des TPF/VMCV.

Dangerosité zone piétonne à la Rue de Corcelles

Mme Caroline Grandjean rend attentif le Conseil communal sur la dangerosité du chemin piéton de la Rue de Corcelles, la circulation s'effectuant dans les deux sens. Elle demande au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires.

M. Laurent Menoud en prend bonne note.

Arrêt de bus

M. Eliot Savoy s'interroge sur le dépôt des usagers des bus TPF ou VMCV qui se fait depuis quelques semaines devant l'hôtel de l'Ange.

M. Laurent Menoud lui explique que cette mesure de dépôt des usagers est temporaire, elle est due à l'utilisation de la place de la Condémine par des forains.

Mme Béatrice Perroud, Présidente, clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange. La séance est levée à 21h55.

La Secrétaire

C. Fazan

C. Fazan

TTALE TOO

B Perroud